

CONTRAT DE LICENCE VIDA

VIDA désigne une application fournie par Volvo Car Corporation (Volvo Cars), société immatriculée sous le numéro : 556074-3089, domiciliée à l'adresse suivante : S-405 31 Göteborg, Suède.

VIDA et ses composants connexes constituent "le Service" du présent Contrat de licence. Les composants connexes incluent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- VIDA, une application d'exécution
- VIDA Admin, un outil d'abonnement et d'administration pour VIDA
- DiCE
- Les produits logiciels, les logiciels à télécharger dans les modules de commande des véhicules Volvo.
- Schémas électriques
- Informations relatives à l'entretien et à la réparation

En installant ou en utilisant le Service, vous reconnaissez avoir lu et accepté le contenu du présent Contrat de licence (désigné ci-après par la "Licence"). Volvo Cars est susceptible de modifier à tout moment la présente Licence. En cas de modification des présentes conditions, vous serez avisé de la mise à disposition du nouveau contenu actualisé. Toutes les utilisations du Service après la mise à disposition des nouvelles conditions impliqueront l'acceptation tacite de la Licence.

Un Abonnement principal est obligatoire pour chaque situation géographique, adresse physique, pour l'utilisation du Service. Dans ce contexte, l'Abonnement principal désigne la licence VIDA initiale pour utiliser le Service, comprenant trois (3) licences pour trois (3) utilisateurs.

Volvo Cars analysera et étudiera la possibilité d'installer et d'entretenir le Service ainsi que d'en garantir le bon fonctionnement, l'intégrité et la sécurité sur votre ordinateur/appareil. Cela signifie que certaines informations système de l'ordinateur/l'appareil pourront être envoyées, enregistrées et consignées chez Volvo Cars. Tout matériel ou tout logiciel externe installé ou utilisé sur votre/vos ordinateur(s)/appareil(s), pouvant avoir la faculté d'utiliser à mauvais escient le Service, constitue une grave violation de la présente Licence et Volvo Cars sera en droit de résilier immédiatement ladite Licence sans préavis. Pour l'Union Européenne, cette disposition inclut le DiCE ou toute autre alternative équivalente au DiCE. En vue de maintenir l'intégrité du Service, il est interdit de modifier les paramètres de sécurité. Toute violation de cette disposition entraînera la résiliation de la Licence sans préavis.

Volvo Cars est seul à même d'interpréter avec validité définitive si le logiciel étranger ou l'alternative à "DiCE" équivalente en Union Européenne peut enfreindre ou non le présent Accord de licence. L'interprétation de Volvo Cars ne constitue pas une garantie ni une recommandation. Les logiciels suivants sont autorisés : VIDA (avec une licence valide et adéquate) ; système d'exploitation, calendrier, système de planification Microsoft ; un programme de messagerie pour envoyer/recevoir les courriers électroniques et un navigateur Web. Les autres matériels et logiciels doivent être approuvés par écrit par Volvo Cars. L'approbation de ces matériels et/ou logiciels ne constitue en aucun cas une recommandation ou une garantie.

Objet et portée du Service

Le Service a pour objet de fournir une assistance dans la programmation, l'entretien et la réparation des véhicules Volvo aux concessionnaires/revendeurs/importateurs/réparateurs agréés Volvo Cars et aux ateliers indépendants dans certaines juridictions restreintes. Le Service sera disponible à tout moment, à l'exception des interruptions de service, de maintenance et de circonstances imprévues.

Le Service ne pourra en aucun cas être directement ou indirectement transféré, cédé, vendu, loué, donné, modifié etc. ou utilisé en dehors du cadre de développement d'outils de diagnostic du titulaire de la Licence. Aucun autre usage commercial n'est consenti et tout usage non autorisé entraînera la résiliation immédiate et sans préavis de votre accès. Tout usage abusif peut donner lieu à une action en justice civile et/ou pénale supplémentaire.

Dans certaines juridictions restreintes, l'objectif du Service inclut également la fourniture d'un accès VIDA aux "ré-éditeurs" dans le seul but de redistribuer des informations de réparation et d'entretien et non des produits logiciels à des tiers. Un tel accès est conditionné par l'application et la validité d'un accord écrit spécifique au moment dudit accès. Aucun autre usage en dehors du présent accord écrit spécifique n'est consenti et tout usage non autorisé entraînera la résiliation immédiate et sans préavis de votre accès. Tout usage abusif peut donner lieu à une action en justice civile et/ou pénale supplémentaire.

Licence

Volvo Cars vous octroie, par la présente, une licence non exclusive d'utilisation du Service en vertu des conditions de la présente Licence. La Licence inclut également des mises à jour du Service. Conformément aux termes de la présente Licence, vous n'avez pas le droit de sous-lLicencier, céder ou transférer le Service ou de céder vos droits à un tiers. Le Service reste la propriété de Volvo Cars . Il est protégé par les droits d'auteur et d'autres droits de propriété intellectuelle. Il est interdit de copier, reproduire, distribuer, modifier ou utiliser le Service, directement ou indirectement, sous réserve de dispositions explicites dans la présente Licence. Toute action interdite de ce type ne constituera pas seulement une violation des droits de propriété intellectuelle concernés, mais constituera également un délit pénal puni par les lois nationales ou locales pertinentes.

Vous êtes toujours responsable de la protection des actifs intégrés dans le Service lorsque vous utilisez le Service. Tout manquement à cette obligation, par négligence ou volontairement, entraînera la cessation immédiate et sans préavis du Service. Dans certains cas et certaines juridictions, une action en justice civile et/ou pénale pourra être engagée.

La Licence est valable à condition que les droits de licence aient été acquittés pour toutes les licences acquises, conformément au tarif de Volvo Cars en vigueur. Volvo Cars délivre uniquement une copie électronique de la confirmation du paiement et n'émet pas de reçu spécial pour les demandeurs de pays spécifiques. Volvo Cars est susceptible de modifier ces tarifs à tout moment. Si vous êtes un concessionnaire/revendeur agréé Volvo Cars , vous acceptez de payer les droits de licence sur facture. Dans tous les autres cas, vous acceptez de payer les droits de licence en avance, en utilisant une carte de crédit valide et approuvée par Volvo Cars. Dans tous les cas, la Licence pourra être résiliée conformément aux conditions stipulées dans *Résiliation*.

Tout produit logiciel pour un véhicule, téléchargé au moyen du Service, doit être installé sans modifications et uniquement dans le véhicule spécifique auquel il est destiné, dans votre propre atelier. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que la version la plus récente est installée dans le véhicule. L'utilisateur n'est pas autorisé à conserver des copies de ces produits logiciels après que ceux-ci ont été installés dans le véhicule, ni à permettre à un tiers existant ou potentiel d'accéder auxdits logiciels.

Sauf autorisation écrite préalable de Volvo Cars, aucune information ou contenu dérivé, reformulé ou combiné de celle-ci, reçu(e) par l'entremise du Service ne peut être dupliqué(e), reproduit(e), distribué(e) ou autrement diffusé(e), en tout ou en partie, sous quelle forme que ce soit, à un tiers, à l'exception de la reproduction limitée qui est autorisée aux seules fins de distribution au sein de votre propre organisation interne. Le Client ne pourra pas faire de copies supplémentaires. Toute autre forme d'extraction ou de réutilisation, au sens de l'article 7 de la Directive 96/9/CE 96/9/EC du 11 mars 1996 concernant la protection juridique des bases de données, est strictement interdite.

Toute copie ou modification non autorisée du Service ou le non-respect de la présente Licence entraînera la résiliation automatique, immédiate et sans préavis de la Licence. Le Service doit être utilisé uniquement à des fins commerciales.

En plus du droit de Volvo Cars de résilier le présent Contrat conformément aux dispositions des présentes, si le Titulaire de la licence enfreint le présent Contrat en concédant une sous-licence, en cédant ou en transférant à un tiers l'un de ses droits découlant du présent Contrat, il devra payer une indemnité à Volvo Cars sous la forme d'une amende contractuelle d'un montant égal à deux fois le montant brut annuel de l'Abonnement principal pour chaque sous-licence, cession ou transfert que le Titulaire de la licence aura effectué(e).

Utilisation du Service

Vous devez considérer que tout ce qui peut être affiché ou lu en utilisant le Service, de même que toute information mise à disposition via VIDA, sont protégés par les droits d'auteur ou d'autres lois sur la propriété intellectuelle, sauf indication contraire, et ne pourront pas être utilisés sans l'autorisation écrite de Volvo Cars, sauf dans les cas prévus dans la présente Licence. Tous les usages du Service sont soumis aux restrictions suivantes :

Conformément aux lois et réglementations pertinentes, Volvo Cars peut à tout moment interrompre la fourniture du Service et Volvo Cars se réserve le droit de retirer toute information devant être mise à jour ou modifiée. Volvo Cars ne pourra pas être tenu responsable de toute obligation, pertes ou dommages découlant de l'interruption de la fourniture du Service.

Toute information disponible à partir du Service ne peut être imprimée qu'en une seule copie. Par ailleurs, vous n'êtes pas autorisé à faire des copies supplémentaires de ces informations. Vous vous engagez à utiliser les informations du Service et cette copie uniquement pour votre usage individuel ou dans la portée du Service, à savoir pour les besoins de réparation et d'entretien des véhicules Volvo, pour les développeurs d'outils de diagnostics et/ou les ré-éditeurs autorisés au sein de l'Union Européenne. Vous vous engagez à ne pas vendre, transférer, céder, publier, distribuer, diffuser, autoriser l'accès à ni à transmettre aucune autre information du Service contenue dans le Service ou achetée par l'utilisation de ce dernier, ou toute dérivation, révision ou combinaison d'information, issue de l'utilisation du Service, à un tiers.

Vous êtes pleinement et entièrement responsable du maintien de la confidentialité des ID et mots de passe utilisateur qui vous sont fournis lors de la souscription à la Licence et vous vous engagez à informer immédiatement votre centre d'assistance local de toute utilisation frauduleuse, de toute suspicion d'utilisation frauduleuse du Service ou de toute violation de sécurité. Les utilisateurs qui ont fait l'objet d'une mesure de licenciement chez le titulaire de la licence devront informer immédiatement Volvo Cars de l'annulation desdits ID et mots de passe utilisateur. Toute omission est susceptible d'entraîner la résiliation sans préavis de votre Licence.

Équipement

Il incombe au titulaire de la licence de s'assurer que les équipements nécessaires pour utiliser le Service sont compatibles avec les directives et exigences du réseau d'ateliers (320+code du pays) et avec les normes applicables aux concessionnaires Volvo Cars. Pour les ateliers indépendants, les documents sont disponibles sur Workshop Support Guide, <http://workshopsupportguide.volvocars.biz/vida/system-requirements.aspx>. Pour les concessionnaires agréés, ces documents sont disponibles sur Dealer Development Platform, <https://ddp.volvocars.biz/>, sous Places/IT / Data Protection/Workshop System Support.

Mises à jour

Si un/des fournisseur(s) de logiciels (par ex. Microsoft ou tout autre fournisseur tiers) propose(nt) une mise à jour ou un "patch" nécessaire pour accéder et utiliser le Service, vous êtes responsable du téléchargement et de l'installation de ces mises à jour.

Licences de logiciels

Le Service utilise de nombreuses licences de logiciels libres pour lesquels la documentation est, par la présente, disponible [1].

Garantie

Le titulaire de la licence n'a pas le droit de réclamer des dommages-intérêts en vertu de la présente Licence. Les conditions de la Licence qui ne sont pas directement applicables à cette garantie demeureront pleinement en vigueur.

Volvo Cars et ses filiales, agents et représentants ne peuvent pas et ne garantissent pas l'exactitude, l'exhaustivité, l'absence de contrefaçon, la qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier des informations fournies et disponibles par le Service, ou le Service lui-même.

Aucune information ni conseil écrit(e) communiqué(e) oralement par Volvo Cars, ses filiales, agents, représentants, employés ou par toute autre personne, ne constitue une garantie ou, de quelque façon que ce soit, une extension d'application de cette garantie.

Responsabilité de VCC

Toute utilisation du Service est aux risques et périls du Client, qui est seul responsable de l'utilisation faite des informations issues du Service, ainsi que de la supervision, de la gestion et du contrôle du Service et des informations qu'il fournit. Le Service est fourni "tel quel" et Volvo Cars ne garantit pas la pertinence, la séquence, l'exactitude ou l'exhaustivité du Service ou de toute autre information ou messages.

Le Service doit être utilisé exclusivement par des professionnels dûment formés. Le Service n'est, en aucun cas, un substitut à votre jugement professionnel. L'objet du Service est de fournir une assistance au Client en matière de réparation des voitures Volvo et des informations relatives aux véhicules Volvo. Volvo Cars n'est, en aucun cas, responsable des résultats obtenus consécutivement à l'utilisation du Service. Le Client est seul responsable de l'utilisation faite des informations issues du Service, ainsi que de la supervision, de la gestion et du contrôle du Service et des informations qu'il fournit. Cette responsabilité inclut l'appréciation de l'utilisation appropriée du Service et la sélection des mesures pertinentes pour atteindre le résultat visé. Il appartient également au Client de définir les procédures appropriées pour tester les véhicules réparés en utilisant le Service de manière adéquate.

En raison du nombre de sources auprès desquelles des informations sur le Service sont obtenues et des risques inhérents à la distribution électronique, ces informations et le Service peuvent présenter des retards, des omissions ou des inexactitudes pour lesquels Volvo Cars ne peut être tenu responsable, de même que de l'indisponibilité ou des interruptions du Service. Par ailleurs, Volvo Cars ne peut être tenu responsable si le Service, en raison des retards, omissions ou inexactitudes occasionnés par un tiers, n'est pas disponible dans les conditions stipulées précédemment.

Limites de responsabilité

Le Service, produit et fourni par Volvo Cars, sera continuellement mis à jour, dans la mesure du possible. Volvo Cars, ses filiales, agents et représentants ne peuvent en aucun cas être tenus responsables envers vous ou quiconque de toute perte ou dommage causé(e), entièrement ou en partie, par une quelconque négligence ou autre circonstance indépendante de leur volonté en ce qui concerne l'obtention, la compilation, l'interprétation, la communication ou la fourniture du Service, des mises à jour et de toute information mise à disposition par le Service. Notamment, Volvo Cars ne pourra en aucun cas être tenu responsable de toute perte ou dommages de toute nature, incluant la perte de données, les pertes d'exploitation, les frais d'assurance ou d'autres dommages spéciaux, accidentels ou indirects découlant de l'utilisation du Service ou de l'incapacité à l'utiliser. Dans la mesure où la responsabilité de Volvo Cars est exclue ou limitée, cette exclusion ou limitation s'étend également à la responsabilité de ses employés, représentants et autres agents. Si Volvo Cars enfreint une obligation contractuelle majeure, intentionnellement ou par négligence grave, la responsabilité pour les dommages matériels ou corporels est limitée aux dommages caractéristiques occasionnés.

Volvo Cars décline toute responsabilité pour les fautes d'orthographe, les erreurs typographiques, d'impression et de calculs dans le Service.

Si le Service est utilisé ou distribué d'une façon contraire aux conditions de la présente Licence, Volvo Cars est en droit de réclamer des dommages-intérêts. Volvo Cars est en droit de résilier immédiatement cette licence si l'utilisation du Service enfreint la présente Licence.

En aucun cas Volvo Cars, ses filiales, agents et représentants ne seront tenus responsables envers vous ou quiconque, de toute décision ou action prise par vous en vous fiant au Service, ou des dommages indirects, spéciaux ou similaires, même en connaissance de l'éventualité de tels dommages.

Toute action concernant le Service et les informations mises à disposition par le Service doit être commencée dans les six (6) mois suivant l'apparition de la cause.

La présente Licence n'a pas pour effet de limiter ou d'exclure une responsabilité qui ne peut être limitée ou exclue par la loi.

Protection des données

Toutes les données à caractère personnel collectées par Volvo Cars aux termes des présentes seront traitées dans le respect des lois et règlements applicables à la protection des données ; dans ce contexte, il est admis que les données techniques générées dans un véhicule peuvent constituer des données à caractère personnel. Volvo Cars est responsable de ces données dont certaines peuvent également être traitées par vous, d'autres entreprises appartenant au même groupe d'entreprises que Volvo Cars et des sous-traitants de Volvo Car Group (lesdites entreprises pouvant être situées dans et en dehors de l'Espace économique européen).

L'objectif de la collecte des données des véhicules est d'être en mesure de diagnostiquer, d'entretenir, de fournir les mises à jour logicielles adéquates et de réparer les véhicules de manière efficace et également d'être en mesure de traiter les réclamations des clients, de prendre en charge les questions de garantie et les rappels. Les informations sont également utilisées de manière agrégée aux fins d'assurance de la qualité et de développement des produits.

Dans certains cas, conformément à l'annexe 1, Volvo Cars et vous traiterez les données à caractère personnel pour le compte de l'autre partie en qualité de sous-traitant en vertu des lois et règlements applicables en matière de protection des données, y compris le Règlement général sur la protection des données (UE)2016/679 (GDPR). La partie agissant en tant que sous-traitant pour l'autre partie s'engage à :

1. ne traiter les données à caractère personnel que dans le cadre d'un traitement conforme aux instructions écrites du responsable du traitement. Le sous-traitant devra informer immédiatement le responsable du traitement en cas d'absence d'instructions ou si les instructions enfreignent les lois, règles et réglementations applicables ;
2. s'assurer que les employés/agents/sous-traitants ou autres tiers autorisés à traiter des données à caractère personnel sont soumis à une obligation exécutoire de confidentialité à l'égard de ces données à caractère personnel ;
3. mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées requises en vertu de l'article 32 du GDPR ;
4. dans la mesure où des sous-traitants ultérieurs sont engagés pour le traitement de données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement (mandat donné par le responsable du traitement), respecter les conditions visées à l'article 28, paragraphes 2 et 4, du GDPR ;
5. dans la mesure où des données à caractère personnel seront transférées dans un pays n'assurant pas un niveau de protection des données adéquat, le sous-traitant en informe le responsable du traitement et veille à ce que les données à caractère personnel soient protégées, par exemple, au moyen de Standard Contractual Clauses adoptées par la Commission européenne avant tout transfert de données à caractère personnel ;
6. aider le responsable du traitement répondre aux demandes des Personnes concernées (telles que définies dans les lois, règles et réglementations applicables) conformément au chapitre III du GDPR en mettant en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires ;
7. aider le responsable du traitement à remplir ses obligations en vertu des articles 32 à 36 du GDPR ;

8. à la résiliation ou au terme du Contrat pour quelque raison que ce soit, renvoyer ou supprimer, au choix du responsable du traitement, toutes les données à caractère personnel traitées dans le cadre de la Licence, sauf si le responsable du traitement est tenu de conserver ces données à caractère personnel conformément aux lois, règles et réglementations applicables ; et
9. mettre à la disposition du responsable du traitement, à sa demande, toutes les informations nécessaires pour démontrer que le responsable du traitement et le sous-traitant respectent les obligations énoncées dans l'article 28 du GDPR et la présente Licence, permettre et contribuer aux audits, notamment aux inspections, effectués par le responsable du traitement ou tout autre auditeur mandaté par celui-ci.
10. de ne prendre aucune mesure pour accéder aux informations auxquelles vous n'avez pas accès immédiatement par l'intermédiaire de VIDA.

Chaque partie se doit de fournir un avis d'information aux Personnes concernées en relation avec la collecte des données à caractère personnel ou au besoin pour les activités de traitement pour lesquelles la partie est le responsable du traitement. Les parties conviennent que si l'une des parties est tenue responsable d'une violation de la présente Licence en matière de protection des données ou de traitement des données à caractère personnel commise par l'autre partie, cette dernière indemniserà la première partie, dans la mesure où elle en est responsable, de tous frais, charges, dommages, dépenses ou pertes encourus.

L'indemnisation est subordonnée à la condition (1) que la partie qui reçoit une plainte pour violation de la présente Licence en relation avec la protection des données ou le traitement des données à caractère personnel commise par l'autre partie, en informe rapidement l'autre partie ; et (2) que la partie qui a commis la violation ait la possibilité de coopérer avec l'autre partie pour la défense et le règlement du litige.

Dans les limites autorisées par la loi applicable, le sous-traitant s'engage à payer toutes les amendes administratives que le responsable du traitement a été contraint de payer par une autorité de contrôle compétente en raison du traitement de données à caractère personnel par le sous-traitant, en violation des lois et règlements applicables en matière de protection des données.

Les responsabilités et indemnisations susmentionnées en matière de protection des données ou de traitement des données à caractère personnel sont soumises aux limitations énoncées sous la rubrique *Limites de responsabilité* ci-dessus.

Audit

Volvo Cars, ou son agent autorisé, peut vérifier tous les aspects des opérations du Titulaire de la licence, y compris, mais sans s'y limiter, les livres, registres, stocks et polices d'assurance du Titulaire de la licence dans le cadre du présent Contrat, pour vérifier leur conformité au présent Contrat. Le Titulaire de la licence devra conserver tous les livres et registres pertinents pendant au moins quatre (4) ans (ou toute période plus longue exigée par la loi) à compter de la date d'inscription finale, et il devra accorder à Volvo Cars ou à son agent autorisé l'accès à tous les documents pertinents, quel que soit le lieu et les personnes qui les détiennent, y compris le droit de prendre des photocopies ou des copies électroniques, pendant les heures normales de bureau.

Résiliation

Vous et Volvo Cars pouvez résilier la présente Licence et le Service à tout moment et sans justification. Cette résiliation doit être notifiée par écrit, par exemple par courrier électronique, et prendra effet immédiatement. A la résiliation, le Service sera immédiatement désactivé par VCC. Les parties du prix d'achat déjà payées ne donneront lieu à aucun remboursement. Certains usages abusifs ou violations peuvent entraîner la résiliation sans préavis, tel que mentionné ci-dessus.

L'utilisation continue du Service après la résiliation est interdite.

Conformité aux sanctions commerciales et réglementations de contrôle des exportations ("TSEC") :

1. Aux fins de la présente Licence, une « Personne inscrite » signifie toute personne, entreprise, entité ou organisation désignée sur une liste de sanctions émise, ou autrement bloquée ou soumise à des sanctions économiques imposées par l'Union européenne (« UE »), les États-Unis (« É.-U. ») ou les Nations unies (« ONU »), ou toute autre autorité gouvernementale compétente, le cas échéant, ou toute personne détenue ou contrôlée par une telle Personne inscrite ou agissant pour son compte.
2. Par les présentes, vous acceptez, déclarez et garantisiez que (i) ni vous, ni aucun de vos agents, administrateurs ou employés n'est, n'a été ou ne sera une Personne inscrite, et (ii) lors de l'exécution de toute activité couverte par la Licence, vous (a) ne mènerez aucune activité commerciale, directement ou indirectement, avec ou au bénéfice d'aucune Personne inscrite, (b) ne mènerez aucune activité commerciale interdite ou restreinte en vertu des sanctions ou lois de contrôle des exportations de l'UE, des É.-U. ou de l'ONU, ou (c) ne prendrez part à aucune transaction qui élude, évite ou tente de violer des sanctions économiques imposées par l'UE ou les É.-U.
3. Vous déclarez et garantisiez également que vous n'agissez pas pour le compte ou au nom d'une personne située ou organisée à Cuba, en Iran, en Corée du Nord, en Syrie ou dans la région de Crimée en Ukraine et que vous ne vendrez, fournirez, transférerez ou céderez pas en sous-licence la Licence ou le Service à une telle personne.
4. Volvo Cars peut résilier la présente Licence et le Service, sans préavis et avec effet immédiat, si vous manquez à une des obligations ou si des déclarations ou garanties définies aux paragraphes 2 et 3 du présent article TSEC s'avèrent fausses.

Marques commerciales Volvo Cars

Dans un souci de clarté, il convient de préciser que rien dans la présente Licence ne vous accorde le droit d'utiliser les marques commerciales Volvo Cars. Volvo Cars est en droit de résilier la présente Licence et le Service en vertu de la présente Licence avec effet immédiat si vous utilisez les marques commerciales Volvo Cars d'une manière que Volvo Cars considère comme une violation de son droit des marques et en l'absence d'autorisation écrite expresse et séparée de Volvo Cars. Dans l'éventualité d'une telle résiliation, aucune nouvelle licence VIDA ne vous sera octroyée. Volvo Cars se réserve également le droit de réclamer des dommages-intérêts pour tout usage illicite des marques commerciales Volvo Cars. Aux fins de la présente Licence, les « marques commerciales Volvo Cars » désignent les marques commerciales, les équipements, les logos ou les noms appartenant à Volvo Cars ou autrement remis sous licence à Volvo Cars par Volvo Trademark Holding AB et/ou Polestar Holding AB.

Loi et juridiction applicables

La présente Licence et toute utilisation du Service seront interprétées et régies conformément aux lois matérielles suédoises, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les Contrats pour la vente internationale de marchandises (CISG). Toutes les réclamations découlant du contrat de vente qui est conclu entre le Client et Volvo Cars ou du présent Contrat de licence relèveront de la compétence exclusive du Tribunal de grande instance de Göteborg en Suède, en première instance.

Coordonnées

Si vous êtes une société commerciale Volvo Cars ou un concessionnaire/revendeur/réparateur agréé Volvo Cars, veuillez utiliser le système TIE pour signaler les problèmes. Si vous n'avez pas accès au système TIE, nous vous invitons à contacter tissupp@volvocars.com.

Les informations de maintenance et techniques fournies par Volvo Cars reflètent les connaissances les plus actuelles ainsi que les informations techniques les plus récentes. Volvo Cars mettra à jour ses informations technologiques à tout moment, basées sur les mises à jour technologiques et autres commentaires. Nous vous recommandons de vous abonner aux bulletins d'informations techniques en temps réel pour mener des activités connexes. Volvo Cars ne peut être tenu responsable des conséquences directes ou indirectes découlant de la non-utilisation des informations les plus récentes.

[1] Cliquez sur [ce lien](#) pour ouvrir le document qui contient toutes les licences.



ANNEXE 1 – DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT

NOM DE L'ACTIVITÉ / DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT : SERVICES INFORMATIQUES

1. **PORTÉE, TYPE ET FINALITÉ DE LA COLLECTE, DU TRAITEMENT OU DE L'UTILISATION PRÉVUS DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL, TYPE DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL, CATÉGORIES DE PERSONNES CONCERNÉES ET RÔLES DES PARTIES :**

Portée et finalité du traitement des données à caractère personnel par les concessionnaires/revendeurs/importateurs/réparateurs agréés/ateliers indépendants (Titulaire de la licence) agréés pour le compte de Volvo Cars.

Le Titulaire de la licence traitera les données à caractère personnel nécessaires à l'exécution des services conformément à la Licence et aux instructions de Volvo Cars, y compris, mais sans s'y limiter, l'application et ses composants d'appui fournis par Volvo Cars.

Les services comprennent entre autres les activités suivantes en rapport avec les données à caractère personnel : [utilisation des données à caractère personnel pour configurer, exploiter, surveiller et fournir les services (y compris le support) ; traitement informatique des données à caractère personnel, y compris la transmission des données, la récupération des données et l'accès aux données ; et exécution des instructions de Volvo Cars conformément à la Licence.

Portée et finalité du traitement des données à caractère personnel par Volvo Cars' pour le compte du Titulaire de la licence.

Volvo Cars traitera les données à caractère personnel nécessaires à l'exécution des services conformément à la Licence et aux instructions du Titulaire de la licence, y compris, mais sans s'y limiter, l'application et ses composants d'appui fournis par Volvo Cars.

Les services comprennent entre autres les activités suivantes en rapport avec les données à caractère personnel : [utilisation des données à caractère personnel pour configurer, exploiter, surveiller et fournir les services (y compris le support) ; traitement informatique des données à caractère personnel, y compris la transmission des données, la récupération des données et l'accès aux données ; et exécution des instructions du Titulaire de la licence conformément à la Licence.

Rôles

Volvo Cars est le responsable du traitement dans le cadre des activités de traitement décrites sous la rubrique "Portée et finalité du traitement des données à caractère personnel par les concessionnaires/revendeurs/importateurs/réparateurs agréés/ateliers indépendants (Titulaire de la licence) agréés pour le compte de Volvo Cars" ci-dessus et le Titulaire de la licence est le sous-traitant pour ces activités.

Le Titulaire de la licence est le responsable du traitement dans le cadre des activités de traitement décrites sous la rubrique "*Portée et finalité du traitement des données à caractère personnel par Volvo Cars pour le compte du Titulaire de la licence*" ci-dessus et Volvo Cars est le sous-traitant de ces activités.

Type de données à caractère personnel et catégories de personnes concernées

Le Titulaire de la licence et Volvo Cars traiteront les catégories de données à caractère personnel suivantes dans le cadre du rôle respectif des parties en tant que sous-traitant. Les Personnes concernées sont les clients.

2. **DURÉE DU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL :**

L'activité de traitement se poursuivra tant que la Licence sera valide et pendant une période de trois (3) mois par la suite pour permettre au sous-traitant de supprimer ou de transférer de nouveau les données à caractère personnel au responsable du traitement.

3. **LIEU DE TRAITEMENT :**

Les données à caractère personnel seront transférées et traitées de façon globale de la manière indiquée pour les services.

4. MESURES DE SÉCURITÉ TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES :

Bonnes pratiques en matière de sécurité informatique et des informations : Le sous-traitant doit appliquer les bonnes pratiques dans le domaine de la sécurité informatique et des informations et, par exemple, adopter des normes telles que la norme ISO 27000, disposer d'une politique de sécurité informatique et des informations écrite et mener des campagnes de sensibilisation.

Gestion des risques : Le sous-traitant doit disposer de processus et de routines écrits pour gérer les risques dans le cadre de ses opérations. Le sous-traitant est chargé d'identifier les risques de sécurité (y compris les risques liés aux activités du sous-traitant ainsi que les risques identifiés par le sous-traitant en ce qui concerne la mission/le service exécuté(e) pour le responsable du traitement) et de prendre les mesures nécessaires pour contrôler et atténuer ces risques.

Sécurité des informations : Le sous-traitant doit s'assurer que les règles régissant l'utilisation acceptable des informations et des biens associées à ses installations de traitement de l'information sont définies, écrites et mises en œuvre. Le sous-traitant doit veiller à la sécurité, l'intégrité et à la cohérence des informations traitées par le sous-traitant et qui ont trait au responsable du traitement. Le sous-traitant doit agir avec diligence lorsqu'il traite les informations relatives au responsable du traitement.

Sensibilisation à la sécurité et formation : Le sous-traitant doit s'assurer que les membres de son personnel exécutant des tâches pour le responsable du traitement sont informés des obligations de confidentialité du sous-traitant en vertu de la Licence ainsi que de l'utilisation acceptée des informations, installations et systèmes.

Sécurité informatique : Dans le cadre de la prestation de ses services, le sous-traitant doit utiliser les meilleures pratiques de sécurité de l'industrie pour protéger, sauvegarder et sécuriser les services ainsi que les informations et les systèmes informatiques du responsable du traitement contre tout accès, toute utilisation et divulgation non autorisés. Les systèmes, applications, plates-formes, infrastructures et réseaux informatiques exploités par le sous-traitant et liés à sa mission en vertu de la Licence doivent être configurés de manière cohérente et précise avec des paramètres de sécurité approuvés et appliqués pour garantir le fonctionnement conforme et la disponibilité des systèmes et réseaux informatiques lorsque cela est requis et ne révéler aucun détail technique inopportun. Le sous-traitant doit constamment être à l'affût de toute tentative d'accès non autorisée, toute utilisation ou divulgation non autorisée des systèmes informatiques et des informations du responsable du traitement, et prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires et appropriées dans l'éventualité où une telle tentative serait découverte. En outre, le sous-traitant doit informer le responsable du traitement de toute infraction importante ou majeure à la sécurité, de toute violation des données ou de tout autre incident de sécurité informatique.

Contrôle des accès : Le sous-traitant doit disposer d'une procédure écrite et s'assurer que tous les accès aux informations ou aux fonctionnalités du responsable du traitement sont contrôlés individuellement et que toutes les activités sont consignées en conséquence.

Contrôle des accès : Le sous-traitant doit disposer d'une procédure écrite pour contrôler les droits d'accès des administrateurs.

Développement de systèmes : Le sous-traitant doit s'assurer que des contrôles pertinents sont conçus dans les applications utilisées pour la fourniture de services informatiques au responsable du traitement, y compris les applications qu'il a lui-même développées pour assurer un traitement correct. Ces contrôles porteront notamment sur l'authentification, la gestion des sessions, le contrôle et l'autorisation des accès, la validation des entrées, l'encodage/la protection des sorties, le chiffrement, la gestion des erreurs, la consignment, la protection des données, la sécurité des communications, la sécurité des http et la configuration de la sécurité.

Développement de systèmes : Le sous-traitant doit utiliser des techniques de chiffrement appropriées pour protéger les informations confidentielles du responsable du traitement. Si le chiffrement ne peut être mis en œuvre, des contrôles compensatoires appropriés doivent être mis en œuvre pour réduire le risque de divulgation non autorisée.

Gestion des incidents de sécurité : Si le sous-traitant est informé d'incidents de sécurité, y compris de fraudes susceptibles d'inclure ou de compromettre le responsable du traitement ou ses employés, les clients ou les partenaires commerciaux, il doit immédiatement signaler ces incidents au responsable du traitement. Le sous-traitant prend toutes les mesures nécessaires pour atténuer les préjudices éventuels que de tels incidents pourraient causer.

Conformité et audit : Le responsable du traitement est habilité, sur préavis écrit, à effectuer des audits afin de vérifier que le sous-traitant est bien en conformité avec ces mesures de sécurité et toute exigence supplémentaire de sécurité stipulée dans la Licence.

Certifications et audits par des tiers : Le sous-traitant doit obtenir des attestations et des audits de tiers tels que SOC2 Type 2 et les renouveler. Sur demande écrite du responsable du traitement, à des intervalles raisonnables et sous réserve des obligations de confidentialité énoncées dans la Licence, le sous-traitant doit mettre à la disposition du responsable du traitement une copie des audits ou certifications de tiers les plus récent(e)s du sous-traitant, le cas échéant. SOC 2 et SOC 3 doivent être actualisés au moins une fois tous les 18 mois.

5. SOUS-TRAITANTS ULTÉRIEURS :

Le contrat signé entre le sous-traitant et le ou les sous-traitant(s) ultérieur(s) comporte pour le moins les mêmes obligations en matière de protection des données que celles énoncées dans le contrat signé entre le sous-traitant et le responsable du traitement.